

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 73 (1947)
Heft: 21

Nachruf: Elskes, Edouard

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des concessions de droits d'eau, mais de faire dépendre la distribution de l'énergie d'une autre concession, qui serait octroyée par la Confédération. Mais que devrait prescrire la Confédération dans sa concession de distribution?... Si les autorités fédérales compétentes veulent prescrire à une entreprise les conditions de fourniture et le prix de l'énergie, elles devraient également se charger du risque commercial et être responsables de l'entière fourniture. Si la Confédération ne le veut pas, elle n'a donc pas à s'en mêler».

Pour donner suite à la suggestion de M. le professeur Burckhardt, il faudrait procéder à une révision de la Constitution, comme cela a été constaté lors des débats parlementaires de mars et juin 1947, à propos de la modification de la loi sur les forces hydrauliques. Comme il est peu probable qu'une telle révision permette d'atteindre le but désiré, M. Fehr estime qu'il y a lieu de poursuivre énergiquement les démarches entreprises par les autorités fédérales et l'Union des centrales suisses d'électricité, en vue de réaliser une entente entre les cantons et entre les intéressés, afin de ne pas perdre à nouveau un temps précieux, jusqu'à l'aménagement de nouvelles usines de grande puissance à accumulation. Actuellement, vingt-quatre usines hydroélectriques de faible et de moyenne puissance sont en construction ou en préparation, ou viennent d'être achevées. Si tout va bien, ces nouvelles usines fourniront d'ici trois à cinq ans, 1350 millions de kWh en hiver et 1520 millions de kWh en été. Ce rapport devrait être inverse. C'est pourquoi quelques grandes entreprises ont commencé la construction d'usines thermiques, qui pourront être mises en service d'ici 1950 et qui permettront de produire d'assez grandes quantités d'énergie en hiver. L'aménagement de puissantes usines hydroélectriques à accumulation ne demeure pas moins indispensable à un ravitaillement convenable de notre pays en énergie électrique.



EDOUARD ELSKES, ingénieur.

NÉCROLOGIE

Edouard Elskes, ingénieur.

membre du Comité de patronage du *Bulletin technique*.

Le *Bulletin technique* perd en M. l'ingénieur Ed. Elskes un ami fidèle et un sûr appui. Parmi les justes honneurs rendus à sa mémoire, le Comité de patronage de notre journal lui doit un hommage à part, d'admiration et de regret.

Depuis bien des années la santé de M. Elskes ne lui permettait plus d'assister à nos réunions annuelles, au cours desquelles brillaient sa vaste mémoire et son esprit nourri d'une foule de connaissances. Il s'excusait de ses absences par des lettres où son aménité coutumière et sa philosophie souriante donnaient la mesure de son caractère. Nous savons qu'au cours des rares trêves que lui laissait la maladie il songeait à notre *Bulletin* et se réjouissait de son développement. Ses amis, devenus bien rares, sauraient dire au surplus

combien son caractère était facile, et cela double nos regrets de son départ.

Après de grandes souffrances et bien des espoirs déçus, cette vive intelligence s'est éteinte; de plus qualifiés que nous sauraient dire le rang plus qu'honorable qu'elle acquit dans le domaine de la technique, grâce à la science, au soin des détails dont elle était empreinte. M. Elskes sut faire profiter de cette science les affaires importantes dont il eut la charge.

M. Elskes meurt à quatre-vingt-huit ans. Originaire de Neuchâtel, il acquit son diplôme d'ingénieur à l'Ecole polytechnique fédérale en 1880, après des études dans cet établissement et à l'Ecole nationale des ponts et chaussées de Paris. Nommé en 1891 ingénieur des ponts au Chemin de fer du Jura-Simplon, il en devint l'ingénieur principal en 1896.

Appelé en 1902 aux fonctions de chef-adjoint à la Direction générale des C. F. F., à Berne, M. Elskes quitte en 1908 ce poste pour prendre la direction de la Fabrique suisse de ciment Portland, de Saint-Sulpice.

Depuis 1923, il avait pris sa retraite à Lausanne.

Membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents de 1909 à 1924, M. Elskes est l'auteur de plusieurs ouvrages importants dont il faut citer : *Rupture des ponts métalliques, étude historique et statistique* (1894) ; *Pathologie des constructions métalliques* (1899) ; *Les poutres en fer et l'esthétique* (1902), etc.

En rendant à M. Elskes l'hommage dû à sa féconde activité, nous voulons y associer M^{me} Elskes, dont les soins ont adouci ses souffrances, comme sa présence constante auprès de lui l'a soutenu dans ses activités. Nous associons à cet hommage son fils et M^{me} Dr Michaud, sa fille.

6 octobre 1947.

G. E.

LES CONGRÈS

Conférence technique mondiale (C. T. M.)

Séances du Conseil, Zurich, 9-12 septembre 1947.

Le Conseil de la *Conférence technique mondiale* (C. T. M.) s'est réuni à Zurich, du 9 au 12 septembre 1947, sous la présidence de M. A. Antoine, ingénieur, inspecteur général de l'Electricité de France.

La *Conférence technique mondiale* (C. T. M.) est issue du Congrès technique international de septembre 1946, à Paris. Son but est défini par l'article 2 de ses statuts, libellé comme suit :

La C. T. M. a pour objet :

- a) de représenter dans un organisme mondial les Associations d'ingénieurs et techniciens des différentes nations et de coordonner l'activité des organisations techniques internationales existantes ou à créer dans les différentes branches ressortissant de l'art de l'ingénieur ;
- b) de renforcer les liens culturels entre les ingénieurs et techniciens des différents pays ;